



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales,  
de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Marseille le ,

Bureau des Installations et Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux

N°2013-050A

### AVIS D'ENQUETE UNIQUE

**Société GCA LOGISTICS FOS**

**Exploitation d'une plateforme logistique et institution de servitudes d'utilité publique sur le territoire de commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône (13230)**

En exécution de l'arrêté du Préfet n°2013-050A du 16 septembre 2014, il sera procédé sur le territoire des communes de Port-Saint-Louis-du-Rhône, Fos-sur-Mer et d'Arles à une enquête publique unique au sujet de la demande formulée par la Société GCA LOGISTICS FOS, dont le siège social est situé Chez GCATRANS ZI des Gourniers 26200 Montélimar, en vue d'être autorisée à exploiter une plate-forme logistique sur la zone d'activité Distriport rue de Shanghai à Port-Saint-Louis (13230), installation classée pour la protection de l'environnement relevant des procédures administratives prévues par le code de l'environnement et obtenir l'institution de servitudes d'utilité publique sur des parcelles situées sur le territoire de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône(13).

Ce projet de plateforme logistique consiste à stocker des marchandises diverses conditionnées ( produits dangereux et non dangereux), des marchandises plastiques en vrac ( silos) et des conteneurs de transport de produits dangereux et non dangereux.

Les numéros de parcelles concernées sont les suivantes :

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône B921, B922, B991, B992, B1005, B1024, B1000, B1002, B1003, B1008, B1014, B1015, B1026, B1031.

Ce dossier d'autorisation contient une étude d'impact, et le public peut consulter un résumé technique du projet, sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>, ainsi que le projet d'arrêté instituant des servitudes d'utilité publique autour du site.

Ce dossier d'autorisation a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 11 septembre 2014 qui est consultable à la même adresse et joint au dossier d'enquête publique.

Cette installation fera l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI) en application du décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005, relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article L.741-6 du code de la sécurité intérieure.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, Direction des Collectivités Locales et de l'Utilité Publique, Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, Place Félix Baret 13282 Marseille Cedex 6. ( téléphone : 04.84.35.42.76)

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Daniel CARRASCO Ingénieur Ecole de l'Air Général de Division Aérienne retraité titulaire et Monsieur Julien LAGIER Ingénieur Directeur EDF/GDF, retraité en tant que suppléant.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Fos-sur-Mer et d'Arles, pour une durée de 43 jours, soit 6 semaine **du lundi 13 octobre 2014 au lundi 24 novembre 2014 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Port-Saint-Louis-Rhône **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès des mairies concernées.

Monsieur Daniel CARRASCO recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

**PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE(13230)** : 3 avenue du Port

- le lundi 13 octobre 2014 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 22 octobre 2014 de 9h00 à 12h00
- le mardi 28 octobre 2014 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 6 novembre 2014 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 14 novembre 2014 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 21 novembre 2014 de 14h00 à 17h00
- le lundi 24 novembre 2014 de 14h00 à 17h00

**FOS-SUR-MER** : Direction de l'Aménagement et des Risques Majeurs avenue René Cassin Hôtel de Ville 1<sup>er</sup> étage 13270 FOS-SUR-MER

- le mercredi 15 octobre 2014 de 9h00 à 12h00
- le mardi 28 octobre 2014 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 6 novembre 2014 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 21 novembre 2014 de 9h00 à 12h00

**ARLES** : Service de l'Atelier d'Urbanisme Direction de l'Aménagement du Territoire 5 rue du Cloître Escalier A 1<sup>er</sup> étage 13637 BP90196 13637 ARLES Cedex

- le mardi 14 octobre 2014 14h00 à 17h00
- le mercredi 19 novembre 2014 de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur tiendra une réunion publique sur la demande de la Société GCA LOGISTICS FOS visant à être autorisée à exploiter une plate-forme logistique, ainsi que sur l'obtention de servitudes d'utilité publique sur des parcelles situées sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône en mairie de :

- Port-Saint-Louis-du-Rhône(13230) Salle Marcel Pagnol 1 avenue du Port **le mardi 4 novembre 2014 à 18h00.**

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles du demandeur, ainsi que des rapports et conclusions motivés du commissaire enquêteur, auprès des mairies concernées, ainsi que sur le site internet de la Préfecture <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant au moins un an après la date de clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Fos-sur-Mer et d'Arles et **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de l'enquête ainsi que dans un rayon de 6 kms autour de l'établissement, et par le demandeur, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet suivant les caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

Les personnes responsables du projet sont Monsieur J.MINFRAY Président de la Société GCA LOGISTICS tél : 04.75.00.47.00 et Monsieur P.GASQUET Gérant de la Société EVOLUTYS responsable de la réalisation du dossier tél : 04.66.27.90.50

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Cette décision sera prise sous la forme de deux arrêtés préfectoraux (un pour la demande d'autorisation visant à exploiter une plate-forme logistique et l'autre pour l'institution de servitudes d'utilité publique) de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions en tant que décision individuelle, qui seront mises en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Marseille, le 17 SEP. 2014

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY